

11 mars 2015

N°03/2015

Ordre du jour réunion d'information

- Commission de suivi sur le bilan 2014 de l'accord local sur l'emploi des séniors

Ordre du jour réunion de négociation

- Information sur le contexte des plateaux de Paray Le Monial et de Pontarlier
- Réflexions sur le thème de l'autonomie

Participants UATNE

L.Blain (DUO)

J.Gaurin (DRH)

Participants CFDT

JP.Moriss

P.Alrice

Autres O.S.

CFE-CGC

CFTC

CGT

FO

SUD

Bilan de l'accord local sur l'emploi des séniors

- Au 01/01/2015 l'UAT NE compte 705 salariés avec 87% (611) de « 45 ans et plus » car nous sommes considérés séniors à partir de cet âge et 58% (406) de « 55 ans et plus ».

- Le nombre d'heures de formation n'est pas détaillé pour les séniors, c'est un chiffre global par mois. La CFDT demande plus de précisions, la Direction s'en charge.

L'intérêt, c'est justement de faire ressortir ce chiffre puisque nous sommes dans le cadre de l'accord séniors.

- Aucune DIF « Être sénior dans l'Entreprise » n'a été demandée.

- De même, aucune formation au management des âges (écart de 20 ans entre deux salariés chez un même Manager).

La CFDT demande un bilan à la Direction car certains RE sont concernés.

- Aucune demande de Validation des Acquis d'Expérience (VAE) en 2014 mais 15 certifications avec 6 de 45 ans et plus.

- 26 entretiens « CAP Carrière » (pour les « 45 ans et + ») ont été réalisés en 2014 (l'engagement de la Direction était de 100 sur 3 ans) et 88 « CAP Séniors » (pour les « 55 ans et + »).

La CFDT insiste sur le fait que beaucoup de salariés ne connaissent pas l'entretien « CAP Carrière » et plus généralement les points qui devraient être abordés en E.I. M. Blain note ce point et redonnera la consigne aux managers.

Une Commission et un bilan, à l'initiative de la CFDT du suivi de cet accord, qui permet de souligner auprès de la Direction des points très importants ou à rappeler pour 2015.

Vos délégués syndicaux CFDT

Philippe Alrice : philippe.alrice@orange.com

Jean-Pierre Moriss : jeanpierre.moriss@orange.com





INFO ACTUALITE

Pascal Pobé, en provenance de l'UPR, sera nommé dans ses fonctions de Responsable des Relations Sociales ainsi que RH de proximité pour le périmètre Lorraine au 1^{er} avril, en remplacement de Pierre Jullo.

Prochaine réunion des délégués syndicaux

le 28 avril à Metz

REFLEXION SUR LE CONTEXTE DE PARAY LE MONIAL ET PONTARLIER

Les problématiques de ces sites sont l'isolement des personnes car il n'y a pas de manager ni de soutien sur la tranche horaire 6h-8h, peu ou pas de tierce présence sur site. Les périodes où un salarié est seul sont de plus en plus fréquentes, surtout à Paray, et enfin les liens avec l'Entreprise existent de moins en moins.

Cette présentation sera faite au CHSCT pour travailler sur les risques liés à l'isolement de ces salariés. Un Groupe de Travail, composé de 2 élus du CHSCT du Nord, de la Secrétaire du CHSCT BFC et des représentants de l'Entreprise, élaborera les recommandations à faire pour le travailleur isolé. Le tout dans le souci de maintenir le personnel sur site.

La CFDT attend les préconisations du CHSCT pour discuter, avec les salariés concernés, des horaires et autres contraintes ou solutions.

REFLEXION SUR L'AUTONOMIE

Les réflexions ont porté principalement sur l'autonomie des conseillers par rapport aux scripts. En fait, la Direction nous fait comprendre que le contrat d'autonomie 2009 n'est plus valable aujourd'hui et qu'il faut utiliser le script pour une meilleure efficacité.

Mais alors pourquoi parler d'autonomie ?

Ce sujet de l'autonomie sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion DS. La CFDT se demande quel rôle elle doit avoir sur ces discussions : orientées, informatives ?

Suite à une déclaration préalable de la CFDT déplorant le refus d'intégrer à l'ordre du jour certains points, la Direction évoque une expérimentation menée actuellement en Nord pas de Calais sur les congés du samedi.

Elle nous indique qu'un bilan sera fait par le Responsable de ce Département en juin et qu'un point sera également fait en fin d'année sur les activités « Magnum » et « Digitalisation », sachant qu'un temps significatif est nécessaire pour avoir une interprétation de ces nouvelles organisations.

La CFDT suivra ces dossiers et ne manquera pas de rappeler les dates butoirs.

Beaucoup de réflexions à venir... La CFDT restera constructive afin de représenter et de défendre les salariés toujours dans un souci de dialogue et d'ouverture.